•

Côte de Nacre

Courseulles-sur-Mer, cantons de Ouistreham et

Lion-sur-Mer

Un foyer de jeunes travailleurs prévu dans la salle de Blagny



Trois questions à...

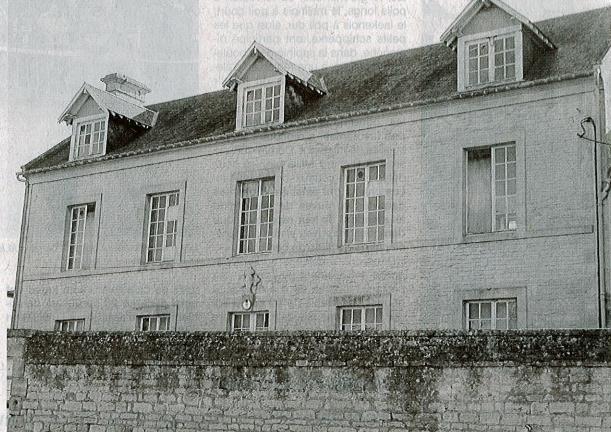
Jean-Marc Gilles, maire de Lion.

Pourquoi vendre la salle de Blagny ?

Lorsque nous avons acheté cette salle en 2000, la municipalité souhaitait en faire une maison des associations. Malheureusement, d'importants travaux de sécurité, de mise aux normes, sont nécessaires, et le coût trop élevé nous a décidés à vendre cette bâtisse. En conséquence, nous avons fait le choix d'agrandir le gymnase, avec entre autres, une salle polyvalente et de nombreux rangements pour les associations. Notre souhait a toujours été de laisser à cette salle une vocation sociale. Nous avions donc pensé à des logements sociaux, mais la complexité du bâtiment, le recul des aides de l'État sur le plan social, nous ont rendu cette opération impossible. Car même en donnant le bâtiment, les bailleurs sociaux n'équilibraient pas leur opéra-

Un foyer de jeunes travailleurs, c'est unique sur la côte ?

Il n'y a pas ce genre de structure sur la côte. De plus, la création de foyers de jeunes travailleurs bénéficie d'aides de l'État bien plus importantes. Nous



La salle de Blagny gardera son architecture extérieure.

nous sommes mis en contact avec le foyer du Père-Sanson à Caen qui a tout de suite été intéressé. Après visite du bâtiment, les dirigeants ont été emballés. La vente se fera certainement avant fin juin au prix des domaines, soit 220 000 €. Le Foyer normand (bailleur social) sera propriétaire du bâtiment. Sont prévus, 11 studios de 25 à 30 m² avec kitchenette. Les jeunes seront autonomes

et un gardien habitera toute l'année sur place. Le foyer sera totalement géré par le foyer du Père-Sanson. Ce sera une annexe de celui de Caen.

Qu'est-ce qu'apportera ce foyer sur la commune ?

Il sera ouvert aux jeunes qui trouveront un emploi dans la région. Les saisonniers habitent quelques fois loin, et les coûts de transport sont

trop élevés. Il y a aussi ceux qui trouveront un emploi, mais qui n'auront pas, au départ, l'apport pour un logement. Tous travailleront et pourront rester dans ce foyer maximum 2 ans. Ils feront vivre le commerce local, pourront adhérer à des associations locales. L'architecture du bâtiment sera préservée, ce qui est très important.